

COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST
DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
Séance du 12 février 2019 - Délibération n° BC2019/01/08

Objet : TRANSFERT ET TRAITEMENT DES DECHETS VERTS ISSUS DE LA COLLECTE EN DECHETERIE INTERCOMMUNALE POUR L'ANNEE 2019 – ENGAGEMENT AVEC L'ENTREPRISE PLAQUETTES BOIS MP 23 (SAS).

L'an deux mille dix-neuf, le 12 février, à dix-huit heures, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire à la salle de la mairie, commune d'Ahun, sur la convocation en date du 06 février 2019, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents :

MM. AUBERT – BUSSIÈRE – DUGAY – GAUDY – GRENOUILLET – LAGRANGE – PACAUD – TRUNDE et Mmes BATTUT – DEFEMME – DUMEYNIÉ – LAPORTE et SPRINGER.

Etaient excusés :

M. DESLOGES - LAINE – MARTINEZ – RABETEAU et Mme JOUANNETAUD.

Vote à scrutin ordinaire

En exercice	Présents	Votants			
25	13	13			
Votes pour	Votes contre	Abstentions	Blanc	Nul	Refus de vote
13	-	-	-	-	-

Dans le cadre de l'exercice de la compétence obligatoire « collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés », la Communauté de Commune collecte en déchèterie les déchets verts des ménages et des professionnels. Cela a représenté un volume moyen annuel de 450 tonnes en 2018.

Dans l'attente de trouver localement des solutions de gestion et de traitement, la Commission CTDMA propose d'assurer l'évacuation des déchets verts et de permettre leur traitement pour 2019 en autorisant le renouvellement de la prestation de service avec l'entreprise PLAQUETTES BOIS MP 23 (SAS) ayant précédemment réalisé les travaux.

Pour ce faire, l'Entreprise a fourni un devis estimatif de 22 188,00 € TTC pour le transfert et le traitement de 108 caissons de 25 m³ pour l'année 2019.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, les membres du bureau :

- Autorisent le Président à signer et engager ce devis,
- Valide l'inscription de la dépense prévisionnelle au budget annexe 2019 « CTDMA-EC ».

Envoyé en préfecture le 13/02/2019

Reçu en préfecture le 13/02/2019

Affiché le

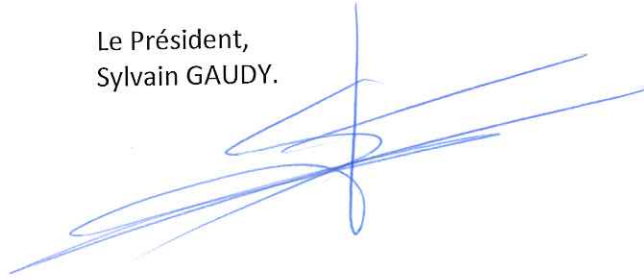
ID : 023-200067189-20190212-20190108-DE

SLOW

Fait et délibéré les jour et mois
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Sylvain GAUDY.

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and strokes, positioned to the right of the text 'Le Président, Sylvain GAUDY.'